

**UNIVERSITE PRIVEE DE
OUAGADOUGOU**
.....
**UFR/SCIENCES JURIDIQUES,
POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES**



BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

**PRE-MEMOIRE DE FIN DU PREMIER CYCLE POUR
L'OBTENTION DE LA LICENCE 3, MENTION DROIT
PRIVE**

THEME : LA LIQUIDATION DES SOCIETES DE PERSONNES

Soutenu publiquement par :

Monsieur BALMA Hyacinthe Wend pourié

Directeur de recherche :

Monsieur ROCK TCHALIM

Année universitaire : 2017/2018

AVERTISSEMENT

« Comme pour tous les pré-mémoires, mini mémoires, et mémoires, l'Unité de Formation et de Recherche en sciences juridiques politiques et administratives (UFR / SJPA) de l'Université Privée de Ouagadougou (UPO) n'entend donner aucune approbation ou improbation aux idées et opinions émises par ceux-ci. Ces idées doivent être considérées comme étant propres à leur auteur ».

DEDICACE

A nos très chers parents,

qui ont compris l'importance de l'éducation conventionnelle dans la vie, n'ont ménagé aucun effort pour que nous puissions recevoir les meilleurs enseignements.

REMERCIEMENTS

Très sincèrement nous tenons à remercier tous ceux qui, de près ou de loin se sont impliqués dans la réalisation de ce document.

Nos remerciements s'adressent en particulier :

- A notre directeur de pré-mémoire monsieur ROCK TCHALIM pour sa disponibilité, qui nous a guidé et soutenu durant la rédaction de ce document.
- A notre frère, DAVY HERMAN BALMA pour son soutien, son encouragement et sa compréhension.

Aussi, nous profitons de la même occasion pour adresser nos remerciements les plus sincères à l'ensemble des membres de l'administration de la noble Université Privée de Ouagadougou (UPO) pour leurs abnégations quant à la formation de qualité des juristes pour l'intelligentsia africaine de demain.

RESUME

La procédure de liquidation qui est une opération dramatique pour toutes les sociétés commerciales notamment les sociétés de personnes est rendue complexe du fait du caractère intuitu personae qui prévaut et qui est de rigueur dans ces types de sociétés (SNC, SCS, ...).

Par l'esprit clairvoyant du droit OHADA à travers les actes uniformes à savoir l'AUDSC-GIE et AUPCAP, une réglementation a été érigée pour la seule finalité de rendre fluide et rapide le monde des affaires dans l'espace OHADA. La procédure de liquidation vue sa complexité ainsi que les difficultés engendrées, doit par conséquent être adaptée au fil du temps pour une meilleure approche dans le monde des affaires. Donc il appartient aux Etats membres de l'espace OHADA de mettre le bouché double afin que ces adaptations soient une réalité pour l'émergence du droit des affaires en Afrique.

ABSTRACT

Sale's procedure that is dramatic operation for all the commercial society mainly persons society has become complex for the fact of the character intuitu personae that prevails and is compulsory in these types of society (SNC, SCS, ...).

Thanks to Organization for the Harmonisation of Business Law in Africa law's perceptive spirit through uniform act such as the AUDSC-GIE and AUPCAP a regulation has been erected for the only purpose to make fluid and fast businesses in OHADA. Sale's procedure because of his complexity and the difficulties caused, must as a result be adopted with the passage of time for a better approach in businesses. Therefore it belongs to the member countries in OHADA to see to it that these adaptations be a reality for the increase of business law in Africa.